

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 23 avril 2026

Délibération du Conseil Municipal du 20 avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Pouvoir : 5

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

14 avril 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA et Léo MOLINIE.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Vincent PEYRE (pouvoir donné à Léo MOLINIE), Magali PICARD (pouvoir donné à Caroline MIRANDA) et Sophie VERCHERE (pouvoir donné à Isabelle BONNET).

2026-31 Délibération relative à la désignation d'un correspondant incendie et secours

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 et son décret d'application 2022-1091 du 29 juillet 2022 ont créé l'obligation de désigner parmi les élus un correspondant incendie et secours, interlocuteur privilégié du Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS).

Sous l'autorité du Maire, le correspond incendie et secours peut :

- participer à l'élaboration et la modification des documents administratifs et techniques du SDMIS (arrêtés, conventions, documents opérationnels, etc.) ;
- relayer les actions visant à informer et sensibiliser les habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre des obligations de la commune en matière de planification et d'information préventive ;
- contribuer à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

VU la candidature de Jean-Pierre BLANCHARD,

Il est procédé à la désignation du candidat à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Jean-Pierre BLANCHARD en tant que correspondant incendie et secours.

Le Maire
Aymeric GIRARDON



La secrétaire de séance
Caroline MIRANDA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Caroline Miranda", written in a cursive style.